

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2014

Le dix juillet deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal a été réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse AUGENDRE, Maire, à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le 4 juillet 2014.

Ouverture de la séance par Maryse AUGENDRE à 18h30 ;

Mme Augendre s'excuse d'avoir dû convoquer un Conseil Municipal exceptionnel mais deux points nécessitaient de se réunir de manière urgente :

- *Il fallait délibérer avant la fin du mois de juillet pour permettre l'adhésion de la commune de Varennes Vauzelles au SyMO (Cuisine des Césars) pour que la commune puisse se faire livrer les repas dès le 2 septembre (rentrée scolaire).*
- *La législation nous imposait de nous réunir dans les 15 jours, suite à la démission d'un adjoint.*

Mme Augendre relève une erreur dans la numérotation des pages du dossier de conseil : page 48, à la fin du compte-rendu du précédent conseil, la numérotation repart à la page 3.

Elle note que le compte-rendu figurant dans le dossier n'a été signé que par l'un des deux secrétaires car Mme Vincent était hors département, mais elle était d'accord sur le contenu et vient de signer la version officielle.

Pour information, Mme Augendre donne la liste des conseillers qui se sont portés volontaires pour participer à des commissions de Nevers Agglomération. C'est une possibilité qui a été donnée à des conseillers municipaux de participer à des commissions communautaires pour compenser la difficulté de fonctionner à trois délégués communautaires. Cela figure dans le règlement de Nevers Agglomération depuis peu. Il fallait rapidement envoyer un courrier, cela a donc été fait, mais s'il y a d'autres candidats, ils peuvent se signaler au Maire qui transmettra.

Mme Augendre fait l'appel. Le quorum est réuni.

Nombre de membres en exercice : 27

Présents :

ANDRÉ Sylvie, AUGENDRE Maryse, BOUDET Emmanuel, BOULARD Olivier, BRUNET Philippe, COTTARD Pierre-Henri, DI COSTANZO Annick, FAVERIAL Sylvie, GEMZA Bruno, GOIN Sylvain, HENNEBELLE Clélia, JOUHANNEAU Julien, LANDRÉ de la SAUGERIE Sophie, LAUBIGNAT Jacques, LEGUÉ-QUEDEVILLE Fanny, NAVARRE Evelyne, PINAULT Jacques, RIMBAULT Denis, SAVY Jean-Marc, THOMAS Michèle, VINCENT Véronique.

Avaient donné procuration :

BORNET Elyane, pouvoir à Michèle THOMAS
FLAUD Stéphanie, pouvoir à Clélia HENNEBELLE
FOCH Jérôme, pouvoir à Pierre Henri COTTARD
GABET Matthieu, pouvoir à Julien JOUHANNEAU
TOUZEAU Fabien, pouvoir à Jean-Marc SAVY

Absents excusés :

DESMAREST Lucie, BORNET Elyane, FLAUD Stéphanie, FOCH Jérôme, GABET Matthieu, TOUZEAU Fabien.

I DESIGNATION DE SECRETAIRE(S) DE SEANCE

Sophie Landré de la Saugerie et Olivier Boulard se portent volontaires.

II APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2014

*M. Boulard note page 12 qu'il faut lire « Madame » Faverial au lieu de « Monsieur ».
Approuvé à l'unanimité.*

III DEMISSION D'UN ADJOINT

Texte lu par Mme Augendre

Vu la délibération n° 2014/041 du Conseil Municipal du 29 mars 2014 actant la création de 7 postes d'adjoints ;

Vu la délibération n° 2014/042 du Conseil Municipal du 29 mars 2014 procédant à l'élection de 7 adjoints ;

Vu la lettre en date du 24 juin 2014 par laquelle Monsieur Bruno GEMZA informe Madame la Préfète de sa démission de ses fonctions de premier adjoint de la commune de Coulanges-Les-Nevers, expliquant que « cette décision est motivée par des éléments d'organisation personnels incompatibles avec la charge de cette fonction » ;

Vu la lettre en date du 2 juillet 2014 par laquelle Madame la Préfète accepte cette démission en date du 2 juillet 2014 ;

Considérant que le poste de 1^{er} adjoint est donc vacant ;

Vu la circulaire NOR : INTA/A/140529C du 13 mars 2014 portant sur l'élection et le mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires ;

Vu la nouvelle organisation mise en place répartissant les diverses attributions du poste de 1^{er} adjoint et la création d'une médiation municipale, il apparaît que le remplacement du poste de 1^{er} adjoint ne se justifie pas, la communication (affiches, édition d'un magazine trimestriel, mise à jour du site internet...) pouvant être relayée par les services administratifs municipaux et l'ensemble des élus.

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de ne pas remplacer le poste d'adjoint vacant. Chacun des six adjoints se trouve donc promu d'un rang au tableau des adjoints.

Pour rappel :

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. L 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

Sous réserve du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste.

En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. L 2121-1 du CGCT) :

1° Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Le nouveau tableau des élus s'établirait donc ainsi :

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

ARRONDISSEMENT Nevers-Nord

Effectif légal du Conseil municipal : 27

Commune de Coulanges-lès-Nevers



Fonction	Qualité	Nom et prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste
Maire	Mme	AUGENDRE Maryse	07/03/1944	23/03/2014	1320
1 ^{er} adjoint	Mme	LANDRÉ de la SAUGERIE Sophie	06/04/1969		
2 ^{ème} adjoint	M.	JOUHANNEAU Julien	13/01/1984		
3 ^{ème} adjoint	Mme	THOMAS Michèle	26/01/1951		
4 ^{ème} adjoint	M.	COTTARD Pierre	17/08/1954		
5 ^{ème} adjoint	Mme	DI COSTANZO Annick	09/05/1952		
6 ^{ème} adjoint	M.	BRUNET Philippe	26/07/1976		
Conseiller municipal	M.	PINAULT Jacques	29/05/1946		
Conseiller municipal	Mme	BORNET Elyane	18/03/1952		
Conseiller municipal	Mme	DESMAREST Lucie	07/03/1957		
Conseiller municipal	M.	FOCH Jérôme	05/12/1959		
Conseiller municipal	Mme	FAVERIAL Sylvie	21/07/1961		
Conseiller municipal	Mme	NAVARRÉ Evelyne	28/03/1963		
Conseiller municipal	M.	GABET Matthieu	08/02/1964		
Conseiller Municipal	M.	GEMZA Bruno	25/12/1964		
Conseiller municipal	M.	RIMBAULT Denis	04/02/1966		
Conseiller municipal	M.	BOUDET Emmanuel	18/05/1966		
Conseiller municipal	Mme	VINCENT Véronique	24/12/1967		
Conseiller municipal	M.	GOIN Sylvain	08/09/1968		
Conseiller municipal	M.	SAVY Jean	20/06/1969		
Conseiller municipal	M.	TOUZEAU Fabien	09/07/1969		
Conseiller municipal	Mme	FLAUD Stéphanie	10/04/1977		
Conseiller municipal	Mme	LEGUÉ-QUEDEVILLE Fanny	25/05/1982		
Conseiller municipal	Mme	HENNEBELLE Clélia	02/04/1987		
Conseiller municipal (opposition)	M.	LAUBIGNAT Jacques	20/03/1944		467
Conseiller municipal (opposition)	M.	BOULARD Olivier	23/06/1964		
Conseiller municipal (opposition)	Mme	ANDRÉ Sylvie	06/04/1965		

M. Boulard remarque qu'il y aura un adjoint de moins et que le travail va donc se répartir entre les adjoints restants. Il sait que dans d'autres communes, comme à la Machine, il a été mis au point une délégation d'adjoint à un Conseiller, ce qui permet d'avoir plus de souplesse.

Mme Augendre avait effectivement envisagé cette possibilité, mais au vu de la circulaire du 13 mars 2014 (qui est donc sortie très récemment), il faut prendre sur l'enveloppe globale des indemnités du Maire et des Adjointes pour pouvoir donner une indemnité à un conseiller délégué. Même avec un seul adjoint (minimum légal pour une commune de notre taille), il faut que l'indemnité du conseiller soit prise sur l'« enveloppe globale » et pas sur l'« enveloppe potentielle ».

Elle précise que M. Gabet s'est proposé pour animer bénévolement la commission communication, puisque son statut professionnel ne lui permet pas d'être adjoint. Les autres attributions de M. Gemza ont déjà été réparties. Le dossier ZNIEFF était avant porté par le 1^{er} adjoint, M. Pourcelle, et avait été repris en avril par M. Jouhanneau. Sous le mandat précédent, lors de la démission de l'adjointe déléguée à l'éducation, pour éviter de perdre la cohésion de l'équipe car trois candidats souhaitaient obtenir la délégation, Mme Augendre avait gardé la responsabilité de la commission.

Au niveau du service administratif, nous allons remplacer un agent travaillant à 80% et partant en disponibilité pour un an par un agent travaillant à 100% et les 20% de temps de travail « gagnés » vont être affectés à la communication.

De plus, ce matin, nous avons travaillé à Nevers Agglomération sur la question de la mutualisation. Nous n'en sommes qu'à l'amorce de la réflexion, mais la communication faisait partie des compétences potentiellement mutualisables. Les ponts vont donc se faire tout naturellement. Il faudra aller vite sur la mutualisation, car des échéances nous sont posées et nous aurons des pénalités financières si nous ne mutualisons pas assez. Nous avons donc tout intérêt à entrer dans ce processus de mutualisation qui est maintenant « gravé dans le marbre ». Mme Augendre précise aux conseillers que si le sujet les intéresse, elle peut leur donner les documents communiqués par le bureau d'étude lors du séminaire du matin.

M. Gemza souhaite faire une intervention rapide : il explique que le travail d'adjoint demande un travail conséquent, que chacun autour de cette table le sait. Il lui a fallu 60 jours pour prendre la mesure du poste et savoir qu'il lui serait difficile de respecter les engagements qui étaient les siens, compte tenu notamment de certains éléments personnels. Le CGCT lui permet toutefois de rester conseiller municipal, ce qu'il souhaite. « Je continuerai à aider du mieux que je pourrai aux intérêts de la commune. Je vous le dis avec émotion et je m'en excuse ».

Mme Augendre remercie la démarche courageuse de M. Gemza. En effet, le travail est dense, notamment avec le nombre de conseillers réduits à l'agglomération. Les salariés sont aussi un peu malmenés, la réglementation est toujours en mouvement, les élections européennes ont demandé un gros travail, il y a toujours des urgences... Mais on essaye de faire au mieux. On fait comme on peut, sachant qu'on a beaucoup à faire. On est toujours unis et on a beaucoup de plaisir à travailler avec les trois délégués de l'opposition. On est là avant tout pour la commune et les débats stériles d'hostilité ne servent qu'à perdre du temps inutilement. On a tellement à faire qu'on a bien besoin des 27 personnes. Il n'y a aucun problème à notre niveau, conclue Mme Augendre.

Approuvé à la majorité : abstention des trois élus de l'opposition.

IV ADHESION DE LA COMMUNE DE VARENNES VAUZELLES AU SYMO DE LA CUISINE DES CESARS

Texte lu par Mme Di Costanzo

La commune adhère depuis le 1er juillet 2007 au SyMO (syndicat mixte ouvert pour la restauration collective) avec les communes de Pougues-les-Eaux, Fourchambault, Nevers et le Conseil Général de la Nièvre.

Madame le Maire de la commune de Varennes-Vauzelles a manifesté le souhait d'adhérer au SyMO. Cette demande concerne la fourniture des repas à destination des restaurants scolaires à partir de septembre 2014 (maternelles et élémentaires) et de la halte-garderie à compter du 1^{er} janvier 2015.

L'adhésion d'une nouvelle commune constitue pour le syndicat une plus-value certaine et contribuera à terme à rationaliser l'exploitation du site.

Conformément aux statuts du SyMO, cette demande doit recueillir l'accord des deux tiers des adhérents.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider l'adhésion de la commune de Varennes-Vauzelles au SyMO à compter de septembre 2014.

M. Boulard souhaite des précisions, suite à l'incendie de la cuisine des Césars, sur le nombre de repas supplémentaires induits par l'adhésion de Varennes Vauzelles.

Mme Di Costanzo répond que cela ne pose pas de problème : il était prévu dès l'origine de la création du bâtiment l'adhésion possible de nouvelles communes. Il n'y aura donc même pas de recrutement de personnel et pas de changement des infrastructures. Les assurances tardent un peu. M. Laubignat peut le confirmer il était présent lors des réunions. Il faut revoir quelques éléments d'électricité, de peinture.... Au niveau des contrôles sanitaires, tout est en règle.

Mme Augendre tient à remercier officiellement M. Laubignat de nous représenter à la Cuisine des Césars.

M. Laubignat confirme que l'adhésion de la commune Varennes Vauzelles est un bienfait : cela ne diminuera pas le coût des repas mais permettra de stopper l'augmentation des produits premiers. Il n'y a pas de soucis sur les éléments sanitaires non plus. Les travaux seront terminés en août. La confection des repas reprendra en septembre, avec toutes les garanties nécessaires. C'est un bel équipement qui fonctionne très bien.

Approuvé à l'unanimité.

V CHARTE DES ATSEM DE LA COMMUNE DE COULANGES LES NEVERS

Texte lu par Mme Landré de la Saugerie

Certaines ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) et certaines enseignantes des écoles maternelles de Coulanges-les-Nevers ont souligné la complexité d'établir précisément les missions des ATSEM dont le positionnement est particulier : ces agents communaux sont en effet affectés dans les classes et placés sous l'autorité fonctionnelle du

directeur d'école sur le temps scolaire et à l'intérieur des locaux scolaires. Sur les temps périscolaires, ils sont sous l'autorité du Maire.

Par ailleurs, c'est le directeur de l'école qui organise le travail de ces agents alors que les ATSEM dépendent administrativement de l'autorité territoriale.

Pour répondre à leurs souhaits et pour éclaircir certains points, la Commune a engagé une réflexion sur l'élaboration d'une « charte des ATSEM de la ville de Coulanges-les-Nevers ». Des réunions de travail ont regroupé les ATSEM, les enseignantes des écoles, les directrices, l'inspection d'académie et la municipalité. Ces moments d'échange ont été très appréciés par l'ensemble des participants qui ont pu trouver des réponses à leurs questions et étayer leurs points de vue.

Ce travail a abouti à la rédaction d'une charte, rédigée par la municipalité, l'Inspectrice de l'Education Nationale et sa conseillère pédagogique, transmise aux directrices et aux ATSEM et approuvée par la commission éducation. Elle prendra effet dès la rentrée 2014-2015.

Le contenu de la charte comprend une première partie sur les dispositions statutaires et réglementaires, une deuxième partie sur la précision du rôle et des missions des ATSEM sur le temps scolaire, notamment leur collaboration avec les enseignants et une troisième partie sur leur rôle et missions sur le temps périscolaire.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les termes de cette charte et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Mme Landré de la Saugerie précise que l'Inspectrice a modifié quelques fautes d'orthographe après l'envoi des dossiers de Conseil. Il ne s'agit que de modifications mineures ne touchant pas au fond du document. Par exemple, il faut noter : « direction académique » et non pas « inspection académique ».

Approuvé à l'unanimité.

VIMOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Texte lu par M. Boudet

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique

locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Coulanges-les-Nevers rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Coulanges-les-Nevers estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

Pour toutes ces raisons, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de soutenir les demandes de l'AMF :

- **réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,**
- **arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,**
- **réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.**

Mme Augendre précise que le texte était donné intégralement rédigé par l'AMF.

M. Laubignat dit se faire l'avocat du diable, mais un milliard de dépenses, c'est la somme que l'on devrait économiser en regroupant les régions.

M. Boudet pense qu'il n'y aura pas de baisse sensible des dépenses avec le regroupement des régions, d'après ce qu'il a entendu dire par plusieurs économistes.

M. Laubignat répond que c'est un équilibre à trouver.

M. Boulard dit que la motion prend tout son sens quand on la lit dans son ensemble. On pourrait même aller plus loin, par exemple en contactant l'AMF 58. Le président pourrait demander une motion auprès de Mme Carillon Couvreur et les autres parlementaires.

Mme Augendre précise que le délégué départemental de l'AMF est M. Barbier. » Nous pouvons effectivement lui soumettre votre proposition ».

M. Boulard pense que le Conseil Municipal pourrait transmettre la motion à M. Barbier pour la faire adopter par les parlementaires, sénateurs et députés.

Approuvé à la majorité. 4 abstentions : M. Gabet, M. Foch, M. Cottard et M. Boudet

M. Boudet s'exprime en expliquant qu'en tant qu'industriel chef d'entreprise, l'argent ne tombe pas du ciel, et donc pour une fois que le gouvernement veut réduire des dépenses, il ne souhaite pas voter contre. Il ne veut pas défier l'Etat. Ce sont peut-être les mêmes raisons qui poussent M. Foch à s'abstenir également. « Voilà la raison pour laquelle je m'abstiens ».

M. Jouhanneau précise que M. Gabet souhaite s'abstenir également par devoir de réserve.

M. Brunet ajoute qu'on n'est pas non plus opposés au fait de réduire les dépenses, mais il faut arrêter de renvoyer les dépenses sur les collectivités alors qu'on va leur enlever des moyens.

M. Boudet le rejoint tout à fait. La CCI a un peu la même problématique. « A nous d'être inventifs et de chercher des solutions pour trouver de la richesse ».

Mme Faverial complète : les collectivités locales vivent sur les impôts et les dotations de l'Etat. Elles n'ont que la solution d'augmenter la pression fiscale locale pour augmenter leurs recettes, donc il ne faut pas oublier l'effet de vase communicant.

VII DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIRS

Texte lu par M. Cottard

Par Décision n° 2014 / 063 du 05 juin 2014, transmise en Préfecture le 06 juin 2014, Mme le Maire accepte le règlement de notre assureur d'un montant de 950€ lié au remboursement d'un sinistre sur un véhicule communal (accrochage). La recette est prévue au chapitre 77 de l'exercice en cours.

Par Décision n° 2014 / 064 du 17 juin 2014, transmise en Préfecture le 19 juin 2014, un nouveau contrat flotte n°6195720604 est signé entre la commune de Coulanges-Lès-Nevers située Avenue du 8 mai 1945, 58660 Coulanges-Les-Nevers, représentée par Madame le Maire, avec l'agence AXA France Iard située 29 rue Paul Vaillant Couturier, BP 644, 58006 Nevers Cedex. Ce contrat annule et remplace le précédent contrat n° 2277797504 signé avec le même assureur et prend effet au 1^{er} avril 2014 avec une échéance principale au 1^{er} avril 2015.

Mme André demande à quel montant s'élève notre cotisation à l'assurance. Mme le maire donne la parole à la DGS qui explique qu'elle passe de 7000€ à 6000€ environ, car nous avons eu peu de sinistralité cette année et nous avons décidé de ne plus assurer tous risques un véhicule qui a plusieurs dizaines d'années. C'est du bon sens.

Il y a 10 véhicules dans la flotte, dont le fourgon orange acheté d'occasion à la Colas, et qui était déjà en bout de course chez eux à l'époque. Mme Augendre précise que le parc véhicule est vieillissant. Sous le précédent mandat, on avait acheté une épareuse, un tracteur, une saleuse, une balayeuse, un véhicule style berlingot. Il y a donc quelques véhicules en bon état mais le parc devrait continuer à être revu. La tondeuse autotractée est notamment en bout de vie.

Mme Augendre propose, au prochain conseil, d'amener la liste des véhicules et leur kilométrage. La salle rigole. Elle raconte une anecdote des agents des services techniques qui avaient noté « état moyen » pour un véhicule auquel on voyait à travers le plancher.

M. Pinault demande si on peut louer du matériel ou des véhicules.

Mme Augendre répond qu'on le fait, en effet (mini pelle, nacelle...). Pour revenir à ce qui était dit tout à l'heure, c'est une question étudiée dans le cadre de la mutualisation avec l'ADN, même si souvent les communes ont besoin en même temps du matériel. On a un salarié mécanicien, c'est beaucoup plus économique que d'aller dans un garage à chaque fois. Il fait l'entretien courant, la maintenance, revoit toutes les machines avant la période de tonte... Et ne fait pas que ça, en ce moment il fauche.

Point divers :

Mme Augendre explique que l'on pouvait mettre deux personnes supplémentaires par commission à l'agglomération. Elle lit la proposition envoyée par courrier à Nevers Agglomération. Toutes les communes vont proposer des délégués mais on ne sait pas encore qui sera retenu par Nevers Agglomération. Sur le document présenté sur table, on retrouve la liste des commissions et des délégués communautaires qui ont été élus en conseil communautaire. Il n'y a pas de différence entre titulaire et suppléant, l'intérêt est que toutes les communes soient représentées. Il y a une commission par mois environ, ça dépend des thèmes. Comme on n'est que trois délégués à Coulanges, cela fait 8 commissions chacun !

M. Jouhanneau précise qu'on est 4 fois titulaires et 4 fois suppléants, soit deux ou trois commissions par semaine. en moyenne ! Les délégués supplémentaires ne viendront pas en conseil communautaire mais en travail de préparation en commission (c'est le plus intéressant). Le dernier Conseil a eu lieu un samedi matin, de 9h à 13h30. Il y avait 75 points à l'ordre du jour. C'est très prenant, mais très intéressant.

Mme Augendre ajoute que l'intérêt est également de rencontrer les élus d'autres communes. Il y a parfois des comités de pilotage à l'intérieur des commissions. Plus le Pays Nevers Sud Nivernais, plus le SCOT, plus parfois le Conseil Général, plus le SIEEEN...

Il y a trois commissions où l'on a proposé personne et où d'autres conseillers, même de l'opposition, peuvent se positionner.

Mme Navarre voudrait s'ajouter à la commission Ressources humaines.

Mme Augendre rappelle qu'il s'agit de volontariat. « On pourrait y aller ensemble ou se remplacer ». Avant, il y avait 82 délégués communautaires, dont 13 pour Nevers et 9 pour nous. On a réduit de moitié ce nombre avec la dernière réforme: 43 délégués en tout. Nevers a le nombre maximum autorisé par la loi soit 21 délégués. Les autres communes se sont réparti le restant : 7 pour Varennes-Vauzelles, 4 pour Fourchambault, 3 pour Coulanges-lès-Nevers, Garchizy et Marzy et toutes les autres communes n'en ont que 2. On est donc 9 communes sur 12 à avoir entre 2 et 3 délégués ! Donc, évidemment, Nevers est à l'aise mais ça ne sert à rien parce que, de toute façon, on ne peut pas être plus que 2 par commission. « Nous nous étions un peu battus, avec Varennes Vauzelles, pour essayer d'avoir au moins 4 délégués. On ne voulait pas que chaque commune ait plus de 5 délégués retirés, par mesure d'égalité ».

Mme Thomas rappelle qu'après la commission, les décisions sont validées en bureau communautaire.

Mme Augendre rappelle la montée en puissance des agglomérations.




M. Jouhanneau précise, à titre d'information, que Marzy, Coulanges et Gimouille sont les communes qui sont les plus présentes, malgré leur petit nombre de délégués. Les techniciens

sont parfois un peu dépités car il arrive que peu de communes soient représentées. Ce n'est pas de la mauvaise volonté, il y a tellement à faire... On espère qu'avec ces désignations supplémentaires, ça va améliorer le fonctionnement.

Mme Augendre propose aux conseillers de faire remonter leurs souhaits en début de semaine prochaine pour que la DGS envoie un courrier en fin de semaine à l'agglomération. Attention, on ne peut s'ajouter que là où il reste de la place. Après, il est possible qu'il y ait des choix arbitraires. La commune ne fait que des propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Fait et délibéré à Coulanges-Lès-Nevers le 10 juillet 2014

<p>Le Maire, Maryse AUGENDRE</p> 	<p>Les secrétaires de séance Sophie LANDRÉ de la SAUGERIE</p> 	<p>Olivier BOULARD</p> 
---	--	---